



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

INFOS SOCIALES

CODE DE CONDUITE ... OU OUTIL DE SANCTION ???

La question se pose et semble tout à fait justifiée. En effet depuis quelques mois, on voit fleurir dans de nombreuses entités des sanctions pour non-respect des règles et procédures.

Plusieurs fois épinglée, entre autres sur la conformité, Société Générale chercherait-elle à redorer son image ?

Quand bien même, ce sont encore une fois les salariés qui en font les frais.

Quand bien même, c'est encore une fois les salariés qui se retrouvent à devoir faire un choix : respecter les procédures et instructions à la lettre ou réaliser les objectifs fixés, risquer une sanction qui peut aller jusqu'au licenciement ou avoir de bonnes évaluations !

De nombreuses missions d'Inspection ont lieu actuellement un peu partout et les dossiers, y compris anciens, sont scrutés à la loupe. La moindre erreur est relevée et donne lieu, sous couvert d'un entretien RH, à un entretien avec les représentants de ladite Inspection. On le sait, leur méthode n'est pas tendre et la présomption d'innocence n'est pas de mise. Le salarié a fauté et il doit être puni !

La Direction nous demande d'être exemplaires mais on peut légitimement se poser la question en ce qui la concerne. En effet, dixit ce fameux code de conduite :

« Nous (Société Générale) sommes particulièrement attentifs à leurs (collaborateurs) conditions de travail, notamment en ce qui concerne la protection de la santé et la sécurité.

Chacun de nos collaborateurs a un entretien régulier avec sa hiérarchie au cours duquel sont fixés ses objectifs (qui se veulent SMART) et est établi son plan de développement ».

Autant d'engagements qui ne sont pas respectés et qui ont des effets néfastes sur les salariés et leur quotidien au travail. A quel moment la Direction sera-t-elle sanctionnée pour non-respect de ce qu'elle-même inscrit dans le marbre ?

Il serait grandement temps que nos dirigeants soient exemplaires et qu'ils s'appliquent ce qu'ils préconisent.

En attendant, faute de sanction nous leur adressons un carton rouge.

Dans tous les cas, nous voulons rappeler aux salariés et les alerter, qu'il est impératif de respecter les procédures et les instructions sous peine de sanction.

Bien évidemment nous restons à vos côtés pour défendre vos droits et rappeler à la direction ses obligations. N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés.

Délégation Nationale Cfdt
Société Générale
Espace 21/2 - 32, Place Ronde
La Défense 7
Téléphone : 01 42 14 41 18
Télécopie : 01 42 14 93 77
delegation-nationale@cfdt-sg.fr



**1^{er} SYNDICAT
DANS LE SECTEUR PRIVÉ**



www.cfdt-sg.fr

Jours RTT 2018

Nombre de jours attribués :

- Salariés travaillant du lundi au vendredi
20 jours pour ceux effectuant 39 h 00
11 jours pour ceux effectuant 37 h 22
17 jours pour les cadres au forfait à 209 j
- Salariés travaillant du mardi au samedi
22 jours pour ceux effectuant 39 h 00
13 jours pour ceux effectuant 37 h 22
19 jours pour les cadres au forfait à 209 j

Positionnement des jours RTT employeur uniquement pour le réseau d'agences :

- Agences ouvertes du lundi au vendredi
Vendredi 11 mai 2018 = 4 jours
Lundi 31 décembre 2018 = 4 jours
- Agences ouvertes du mardi au vendredi
Mardi 14 août 2018 = 4 jours
Samedi 22 décembre 2018 = 4 jours

La CFDT a demandé des RTT fixées également pour les PSC, cela a été refusé par la Direction

Don de jour

Collecte :

2 881 jours donnés par 1795 collaborateurs

Utilisation :

1 seul bénéficiaire pour une enveloppe de 60 jours, maximum prévu par l'accord

Comme la CFDT l'avait demandé lors de la négociation, la Direction envisage d'ouvrir au bénéfice d'un conjoint malade.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez rencontré des blocages .

Augmentation des salaires

L'ouverture des négociations salariales approchent. Le dernier accord ayant eu un impact sur notre revenu annuel brut (RAGB) date de 2011.

Pensez-vous qu'une mesure collective est impérative cette année ?

Rendez-vous sur notre site pour vous exprimer

Baromètre employeur 2017

Le taux de participation des salariés est de **76 %** (+ 8 pts vs 2015 = 68%)

Les incertitudes liées au plan de transformation se traduisent par un engagement en baisse des salariés aux questions :

- Vous êtes motivé(e) dans votre travail actuel : - **5 pts**
- Votre travail vous donne un sentiment d'accomplissement personnel : - **4 pts**
- Vous êtes optimiste en ce qui concerne votre propre avenir au sein du Groupe SG : - **3 pts**

Pour la Direction, il faut faire progresser le Groupe dans ses pratiques managériales, la gestion des compétences et renforcer l'efficacité de ses process.

La CFDT s'interroge sur la réalisation de cette mission : l'ensemble des salariés, dont les managers, disposent-ils du temps nécessaire, mais aussi et surtout des formations adéquates, qui pourraient aboutir à une augmentation des salaires, grands absents du discours de la Direction ou à toute autre forme de reconnaissance.

Mes droits j'y tiens, aujourd'hui j'adhère

Adhérez en ligne

www.cfdt-sg.fr/adhesion.html

Visitez notre site

<http://www.cfdt-sg.fr>